



STÉPHANE WENDLINGER
Candidat à l'élection présidentielle

Programme Présidentiel Pour un nouvel essor démocratique

Clef n°1 : L'ensemble humain

Être par la conscience / Œuvrer pour la fraternité / Pratiquer l'art et le sport

Mesure n° 01

Le Chèque Art et Sport

Chaque adolescent entre 12 et 18 ans a l'obligation de pratiquer au moins un art et au moins un sport, hors temps et établissement scolaire. Il reçoit annuellement un Chèque Art et Sport de 1000 € à distribuer à des associations culturelles et sportives de son choix, sous le contrôle de ses responsables légaux et des municipalités.

- ✓ Augmentation de la conscience collective
- ✓ Meilleure intégration des adolescents dans la société
- ✓ Amélioration de la santé physique et mentale
- ✓ Limitation des incivilités et des dérives délinquantes
- ✓ Diminution de certaines dépenses sociales, de santé et de sécurité
- ✓ Dynamisation des associations et de l'économie locale
- ✓ Création de 100.000 emplois pérennes dans l'art et le sport sur tout le territoire

Budget

Coût brut estimé : 5 milliards d'euros par an (1000 € par an pour environ 5 millions d'adolescents)

Gain induit estimé : 3 milliards d'euros par an, dont :

- Réduction de dépenses sociales, de santé et de sécurité : 2 milliards d'euros par an
- Rentrées fiscales (cotisations sociales, impôts, taxes) : 1 milliard d'euros par an

Coût net estimé : 2 milliards d'euros par an

Perspectives

Extension du dispositif aux enfants entre 5 et 11 ans

Extension du dispositif dans une version non obligatoire aux jeunes entre 19 et 25 ans